

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 29
Votants : 30

N° ordre : 23-127

N° ordre dans la séance :

DE-12122023-08

Date de la convocation :
05/12/2023

Date de la publication :

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoints, Danielle CALLET, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Sylvain BOIS, Mélisande MACONE, Eric BONNET (procuration à J.M. DUPONT), Thierry DRAPIER, Dominique SCALMANA

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE AU SERVICE MULTIACCUEIL DU COLOMBIER

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Danielle RAVIER, Adjointe déléguée aux affaires sociales et petite enfance informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'auxiliaire de puériculture.

Danielle RAVIER propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture à temps non complet soit 30/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2024 au sein du service multi accueil.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

ACCORDE, la création du poste d'auxiliaire de puériculture à 30h hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE



TABLEAU DES EMPLOIS - COMMUNE DE CULOZ-BEON

Service Communal d'affectation	Secteur	Cadre D'emplois	Catégories	Temps Complet		Temps Non Complet	
				Effectif Budgétaire	Effectifs Pourvus	Effectif Budgétaire	Effectifs Pourvus
Services administratifs	Administratif	Attaché	A	1	1	0	0
	Administratif	Adjoint administratif	C	5	5	0	0
	Technique	Adjoint technique	C	1	1	0	0
Police Municipale	Police Municipale	Agent de Police Municipale	C	2	2	0	0
Service Technique	Administratif	Attaché	A	1	1	0	0
	Administratif	Adjoint administratif	C	1	1	0	0
	Technique	Ingénieur	A	1	0	0	0
	Technique	Adjoint technique	C	7	6	1 à 24h	1
	Technique	Agent de Maitrise	C	4	3	0	0
	Technique	Technicien	B	1	1	0	0
Service à la population	Administratif	Attaché	A	1	1	0	0
Service Multiaccueil	Animation	Adjoint d'animation	C	4	4	5= 1 à 32 h + 3 à 30 h et 1 à 28h00	5
	Technique	Adjoint technique	C	1	1	1 à 24h	1
	Médico-Social	Auxiliaire de puériculture	B	1	1	1 à 30h	1
	Médico-Social	Infirmière	A	1	1	0	0
	Administratif	Attaché	A	1	1	0	0
	Service ALSH- Péri-scolaire- Restauration Scolaire	Animation	Adjoint d'animation	C	1	1	8= 1 à 6,43 + 1 à 30.86h +1 à 17.5h + 1à 33h + +1 à 14.73h+ 1 à 21.31h +1 à 31,8 +1 à 4.5h
Animation		Animateur	B	1	0	0	0
Technique		Adjoint technique	C	0	0	1 à 30h	1
Service Bibliothèque	Culturel	Adjoint du patrimoine	C	1	0	0	0
	Culturel	Assistant de conservation	B	1	1	0	0
	Technique	Adjoint technique	C	0	0	1 à 10h15	1
Service Scolaire	Sanitaire et Social	ATSEM	C	3	3	1 à 23,08h 1 à 29,2h	1 à 29,2h
	Technique	Adjoint technique	C	1	1		